

rante de la littérature du temps. Il suffira, à titre d'exemple, de dire comment du Verdier louait un ouvrage de Pierre Grégoire sur le droit. Mêlant la Bible et Ovide, il fait tout d'abord le tableau du cahos primitif débrouillé par le grand Arrangeur. Grégoire a rendu le même service à la jurisprudence : il a mis l'ordre et la lumière dans le droit, « avant lui pâte informe, masse confuse et ténébreuse ». Il y a toutefois deux différences entre Dieu et Pierre Grégoire : le monde n'a rien coûté à Dieu qu'un signe de sa volonté, et Grégoire a longtemps peiné sur son travail ; ensuite, si l'organisation de l'univers est plus ancienne, elle périra aussi la première, « ou tout au moins un seul jour détruira ces deux œuvres : l'ordonnance du monde et l'ordonnance du droit » !

Si on considère que du Verdier était presque un enfant quand il écrivait ces pauvretés, que l'hyperbole était une loi du genre, que d'ailleurs la forme est assez bonne, avec une certaine élégance aisée, on sera indulgent pour cette littérature de frontispice. Elle n'est ni meilleure ni pire que toute celle de l'époque.

En tout cas, les vers français de du Verdier sont au-dessous de ses vers latins. C'est ce qu'on peut noter aussi dans beaucoup d'autres écrivains du même siècle : leur latin est pur, facile, de bonne venue ; mais ils deviennent embarrassés, lourds et plats aussitôt qu'ils touchent à leur langue maternelle.

Nous avons trois poèmes français de Claude du Verdier, assez courts, mais qui suffisent pour apprécier sa manière. Le premier est un *Discours* contre ceux qui annonçaient la fin du monde par une certaine conjonction des planètes (1).

---

(1) Dans G. Chapuis, *les Mondes célestes*, Lyon, 1583.